

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION

POLITIQUE DIVERSITE ET INCLUSION DE L'AGENCE
FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT - 2020

NOTRE ENJEU

POURQUOI CET ENGAGEMENT

EN TANT QU'INSTITUTION
PUBLIQUE FRANÇAISE,

l'Agence française
de développement se doit d'être
**exemplaire en matière de diversité
et d'inclusion**, une des conditions
essentielles de son excellence.



DIVERSITÉ ET
INCLUSION

NOUS TRAVAILLONS DANS PLUS DE 110 PAYS, sur des thématiques de plus en plus variées. Il est donc indispensable de comprendre les enjeux culturels, sociaux, humains, historiques et politiques dans lesquels s'inscrit notre action de développement. Il en va de **la légitimité de notre intervention et donc de la qualité de nos projets**. Notre performance doit être opérationnelle et économique mais aussi **sociale**.

NOTRE AGENCE DOIT ÊTRE COHÉRENTE entre les engagements externes qu'elle porte à destination de ses clients, de ses partenaires et du grand public et **entre ce qu'elle tisse comme mode de fonctionnement en interne**. Elle s'attache à être le reflet de la société. Une communauté de travail se construit autour des talents et des différences de toutes et tous. Bien manager la diversité, c'est favoriser l'expression d'idées, vectrices d'innovations, pour en retirer le meilleur au service de la performance de l'AFD et du développement personnel de ses collaborateurs et de ses collaboratrices.

CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE

POUR RÉPONDRE À CET ENJEU, L'AFD SE DONNE POUR AMBITION
D'ÊTRE RECONNUE COMME UN **MODÈLE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ
ET D'INCLUSION, INCARNANT AU QUOTIDIEN SON **OUVERTURE AU MONDE.****



CE QUE NOUS VOULONS FAIRE CETTE AMBITION SE DÉCLINE :

L'AFD s'engage pour collaborer le plus possible avec des **acteurs locaux** et encourage ses bénéficiaires à s'engager à leur tour pour **plus de diversité et d'inclusion**.

L'AFD s'attache à favoriser la mixité dans ses équipes, à promouvoir la diversité des profils et à **lutter contre toute forme de discrimination et de comportement inapproprié, dont le racisme et le sexisme**. Les processus RH et les actions de communication et de sensibilisation en sont les principaux leviers.



L'AFD favorise la confrontation des points de vue et l'apport d'**idées** nouvelles afin d'adopter des dispositifs adaptés à ceux qui les utilisent.

L'AFD crée des **liens privilégiés** avec d'autres acteurs engagés ou souhaitant s'engager pour la diversité afin de **sans cesse se renouveler** et de transmettre son expérience.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

• DIVERSITÉ •

Appliqué à l'entreprise, cela désigne la pluralité des profils des salariés (origine, âge, sexe, apparence physique, handicap, orientation sexuelle, religion, ancienneté...).

• INCLUSION •

Appliqué à l'entreprise, cela désigne l'ensemble des conditions collectives permettant à chacun et à chacune de faire valoir sa personnalité, ses compétences, ses idées, son engagement pour apporter le meilleur de soi à un projet commun.

• DISCRIMINATION •

Traitement défavorable ou inégal comparé à d'autres personnes ou situations.

• SEXISME •

Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

• RACISME •

Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ».

